

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE  
75014 PARIS — FRANCE  
TÉL. 320.36.20.  
C.C.P. 1248-74 N PARIS**D 517 EL SALVADOR: UNE DISPARITION ET UNE MORT**

Le 5 mars 1979, la Commission des droits de l'homme d'El Salvador publiait la lettre de Mme Blanca de Baires, dont nous donnons le texte ci-dessous. C'est le récit de la disparition de son fils Jaime, le 23 février précédent, retrouvé deux jours plus tard dans un hôpital de San Salvador; torturé, le jeune homme devait décéder le 4 mars.

Ce cas illustre tragiquement la situation généralisée d'arbitraire et de peur qui règne dans le pays (cf. DIAL D 511). Il se produit au moment où, paradoxalement, le gouvernement vient d'abroger la "Loi de défense et de garantie de l'ordre public" (cf. DIAL D 420).

Note DIAL

**LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME D'EL SALVADOR  
PORTE A LA CONNAISSANCE DU PEUPLE SALVADORIEN LA  
"LETTRE DE DENONCIATION D'UNE MERE DE FAMILLE AUX  
PEUPLES DU MONDE"**

Le vendredi 23 février 1979, vers 7 h du matin, est sorti de la maison mon fils Jaime Baires, âgé de vingt-neuf ans, licencié en sciences politiques. Nous n'avons rien su de lui jusqu'au dimanche 25 du même mois, jour auquel nous avons reçu une communication téléphonique de l'Hôpital Rosales de San Salvador nous informant que mon fils s'y trouvait interné et souffrait de graves brûlures.

Depuis la disparition de mon fils, toute ma famille a connu des journées d'angoisse, dans une recherche vaine en tous les lieux imaginables, jusqu'au moment du coup de téléphone.

Les mots me manquent pour décrire le spectacle amer et douloureux qui s'est offert à mes yeux et que mon coeur de mère n'a pu supporter qu'en faisant appel à toutes ses énergies. J'ai vu le corps de mon fils horriblement torturé: des brûlures au troisième degré, presque toutes de forme circulaire, sur la poitrine, les épaules, les jambes, les bras, le ventre, les fesses, les doigts des mains et des pieds ainsi que sur la plante des pieds. Le sang coulait de ses yeux, de sa bouche et de son nez. Il avait les pieds tordus, probablement fracturés.

Il respire avec difficulté, il ne voit pas bien, il ne peut pas parler, mais il a toute sa conscience car il donne des signes de compréhension et de reconnaissance quand on lui parle. Dernièrement son état s'est aggravé car il perd continuellement son sang, et malgré les soins attentifs qui lui sont dispensés à l'hôpital il est probable que mon fils mourra d'ici peu. La mort sera la conséquence des graves brûlures qu'il porte, en particulier au bras droit et à la poitrine, et de l'hémorragie interne au niveau des poumons et de l'estomac.

De source sûre nous savons que, ce 23 février, mon fils Jaime est passé devant la caserne de San Carlos et qu'il s'est arrêté pour bavarder avec l'un des soldats qui étaient de garde, motif pour lequel un des chefs l'a suspecté et a ordonné de l'arrêter. De là il a été transféré à la Garde nationale de San Salvador où, pendant deux jours, il a été soumis à la torture et aux traitements dont j'ai décrit les effets ci-dessus. En raison du type et de la forme des brûlures que présente mon fils, il ressort qu'il a probablement été brûlé au chalumeau en différentes parties du corps; ses vêtements portent des traces de brûlures et son slip une marque de grande brûlure dans la partie anale.

Mon fils a été l'objet de tortures cruelles qui vont le conduire à la tombe, et cela parce que, à la Garde nationale, on l'a pris pour son frère Federico qui est exilé au Costa Rica et qui a été un responsable étudiant de l'Université nationale, puisqu'il était président de l'Association générale des étudiants universitaires (AGEUS) au temps de Sánchez Hernández.

Il y a une circonstance aggravante pour mon fils Jaime: il souffrait périodiquement de troubles psychiques et se trouvait sous traitement médical. Ses bourreaux ne se sont pas contentés de lui infliger les tortures en question; ils se sont acharnés aussi sur lui en raison de son état.

Il est extrêmement dur à sa mère que je suis et à sa famille de nous trouver devant ce spectacle car voici quelques années seulement, mon fils revenait heureux d'Europe après avoir obtenu sa licence à l'Université de Vincennes à Paris, et donnait des cours à l'Université nationale de San Salvador. Il voulait travailler avec la jeunesse studieuse de sa patrie, tâche qu'il a dû interrompre sur prescription médicale pour se reposer un temps. Il est maintenant une dépouille martyrisée par ses bourreaux de manière sanguinaire et cruelle, et pour cela il va perdre la vie.

Cet acte de violation flagrante des droits de l'homme se produit au moment où le gouvernement abroge démagogiquement la loi répressive de défense et de garantie de l'ordre public, et où il se déclare publiquement respectueux des droits de l'homme. C'est là un paradoxe évident pour tout le monde car le peuple sait que, malgré l'abrogation de cette loi, les forces de "sécurité" continuent leur travail de répression et la torture est toujours la méthode utilisée contre tout citoyen considéré "suspect".

Je fais cette dénonciation en toute conscience de ce que cela signifie pour notre famille, mais je suis ferme et reste sereine devant la tragédie qui frappe aujourd'hui mon foyer. En même temps, je lance un appel à toutes les mères et à tous les parents vivant des cas semblables afin que nous combattions pour la disparition de telles situations et pour le respect des droits fondamentaux de l'homme.

J'espère que cette dénonciation touchera les coeurs et qu'elle fera naître la solidarité entre les mères et les parents aux prises avec la douleur de leurs enfants maltraités et torturés par des régimes répressifs.

San Salvador, le 3 mars 1979

Blanca de Baires

Note de dernière heure

La Commission des droits de l'homme annonce et réprovoque la mort de Jaime Baires survenue hier, dimanche 4 mars, à 18 h 30, suite aux tortures qu'il avait subies à la Garde nationale.

C'est une preuve supplémentaire que, dans ce pays, les droits de l'homme sont violés jour après jour et que, chez nous, les tortures sauvages sont le pain quotidien des citoyens salvadoriens qui tombent entre les mains des forces de "sécurité", qu'ils soient ou non engagés dans des organisations populaires.

Jaime Baires n'appartenait à aucun parti politique ni à aucune organisation populaire.

San Salvador, le 5 mars 1979

La Commission des droits de l'homme  
d'El Salvador

-----

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous  
vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

-----

Abonnement annuel: France 170 F - Etranger 200 F (par voie normale)  
(par avion, tarif sur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE

Imprimerie CCFD

Commission paritaire de presse: 56249

ISSN: 0399-6441